

## En tant que bénévole, vous avez les droits suivants :

- D'être traité comme une personne unique et égale, et comme un collègue estimé et respecté;
- De recevoir la formation et la supervision nécessaires au bon accomplissement de vos tâches;
- De vous voir confier des tâches appropriées et raisonnables, compte tenu de vos préférences, de votre personnalité, de votre expérience de vie, de votre formation académique et de votre expérience sur le marché du travail.
- D'être tenu informé (autant que possible) des différents aspects d'Enfant-Retour Québec (mission, programmes, politiques, personnel);
- Dans l'incertitude, de pouvoir poser des questions se rapportant à toute tâche;
- De recevoir des commentaires et une évaluation de votre performance en tant que bénévole;
- D'être entendu! De faire des suggestions, d'avoir des idées et que l'on respecte votre opinion;
- De travailler dans un environnement sécuritaire et sain;
- Que la confidentialité soit maintenue dans des limites raisonnables;
- De faire des erreurs puisque tout le monde a le droit d'apprendre de ses erreurs;
- Que votre temps soit bien utilisé;
- D'avoir l'impression que vos efforts servent vraiment à quelque chose et contribuent à la mission de l'organisation;
- D'être bien guidé et appuyé;
- Que votre travail soit reconnu et apprécié;
- D'aimer être bénévole.